

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2022

| | |
|--------------------------------|---|
| <u>Date de convocation</u> : | L'an deux mil vingt-deux, le cinq Juillet, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice. |
| 29 Juin 2022 | |
| <u>Nombre de Conseillers</u> : | <u>Etaient présents</u> : M. SALAK, Mme FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGE, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT, M. FABRE. |
| En Exercice : 29 | |
| Présents : 21 | |
| Pouvoirs : 4 | |
| Excusés ou absents : 4 | |
| <u>Date d'affichage</u> : | <u>Avaient donné pouvoir</u> : M. JOLY à M. SALAK, M. GATTEFIN à M. GEIGER, M. BLIAUT à Mme HOUARD, M. BOUCHONNET à Mme VAN DE WALLE. |
| 29 Juin 2022 | |
| | <u>Etaient absents ou excusés</u> : M. MEUNIER, M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU. |
| | Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. |
| | Mme HOUARD a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. |

104/2022 PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL AU LIEU-DIT « LES PACAGES DE LA CABANE »

9.1.5 Divers

M. SALAK présente ce dossier

La société URBA 465 sise 75 Allée Wilhelm Roentgen à MONTPELLIER (34961) a fait connaître son souhait de développer un projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Pacages de la Cabane ».

Ce terrain se situe sur un terrain privé, classé en zone 1AUe au PLU correspondant aux secteurs à urbaniser à court terme à vocation d'activités.

La puissance photovoltaïque installée prévisionnelle sera d'environ 7,45 MWC sur une surface d'environ 6,9 ha pour une production d'environ 1 146 kWh/kWc soit une production annuelle d'environ 8 538 MWh soit la consommation (hors chauffage) d'environ 7 142 personnes.

Les retombées économiques attendues sont :

- En phase développement et construction : 60 000 € dédiés aux entreprises locales (terrassment, VRD, clôture) soit 10% de l'investissement, un chantier d'environ 4 à 6 mois avec une cinquantaine de personnes (restauration, logement ...)

- En phase exploitation : IFER estimée à 24 242 €/an sur 20 ans puis 58 259 €/an perçus par Bourges Plus (50%) et le Département (50%), la Taxe d'Aménagement estimée à 6 750 € pour la commune et 3 713 € pour le département, les Taxes Foncières estimées à 3 725 € par an pour la commune.

Le terrain est situé en dehors des secteurs environnementaux, éloigné des habitations, avec une mixité d'usage (activité agricole actuellement), classé au PLU en zone autorisant l'activité et dont la topographie est compatible avec l'installation et raccordable à un poste électrique.

Une négociation est intervenue entre le propriétaire privé du terrain, son exploitant et la société URBA 465 pour ce projet.



Considérant que ce projet contribue au développement des énergies renouvelables sur notre territoire.

Considérant l'avis favorable émis le 20 juin 2022 par la commission « Affaires Générales, Etat Civil, Anciens Combattants, Développement économique ».

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet, afin que la société URBA 465 puisse lancer toutes les études pour obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires à la construction de cette centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles cadastrées BS 75, 76, 77 et 78 d'une superficie de 66 808 m², à la revente de l'électricité à EDF, ainsi que le raccordement au réseau électrique d'ERDF.

Monsieur le Maire ou son adjoint sont autorisés à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Mise en ligne sur le Site de la Commune le 08/07/2022